

[Text]

I am worried when there are charges made in the area of marketing which, in fact, tell the buyers and the competitors of the Corporation about information that should be held in confidence by the Corporation, and it is for this reason that I use the word "irresponsible".

Mr. Whiteway: Mr. Chairman, on a point of order.

I have only 10 minutes. If the Minister is going to take a long time in answering, I will ask all my questions and he can answer on his time.

Mr. LeBlanc: Mr. Chairman, I am almost finished. This is not a wide-ranging investigation; this is strictly an examination of marketing procedures. As far as Saskatchewan is concerned, I do not feel that it is the role of the federal minister to comment on statements made by a provincial minister in a closed meeting, and I will leave it to the Saskatchewan representative to explain his position.

Mr. Whiteway: Thank you, Mr. Chairman. On the point of the affidavits—and let us get this clear, sir—it is the responsibility and the prerogative of the Attorney-General and the RCMP to take whatever action they deem necessary, sir. I presented affidavits, sworn statements by persons who were employed by the Corporation. I gave them to you, sir, and if the RCMP or the Attorney-General, or both, deem that there is some further action necessary, sir, then you take that up with them, because it was not at my request; they are simply carrying out the responsibilities as they see it under the law.

Mr. LeBlanc: I simply stated, Mr. Chairman, that, to my knowledge, the work undertaken at the request of the Attorney-General was not to deal with these affidavits. This may be different, as I have not had the courtesy of being formally informed as to what is being examined in a Crown corporation for which I am responsible to Parliament. But, obviously, the Attorney-General of the province can undertake to examine anything he desires. I have no quibble on that. I just hope that they proceed with the matter with due haste, and that we do not leave hanging over persons any unproven or unwarranted allegations.

Mr. Whiteway: Okay. Mr. Chairman, I am going to give a series of questions so that I do not have my time taken up by lengthy answers.

Mr. LeBlanc: I have plenty of time and I can come back again if the hon. member wants me to.

Mr. Whiteway: Regarding the inventory in particular, I understand that the inventory—and I asked the question and sent these questions to the FFMC several weeks ago so that they could send me the answers, so that I would have enough time to study them, and so that I could react in a responsible way in Committee. And I want to point out that I received the answers from the Corporation only yesterday, therefore I do not think, sir, that is enough time for me to react to the 65 questions that I wrote several weeks ago and expected answers on from the Corporation.

[Translation]

Cela m'inquiète quand on fait des accusations dans le domaine de la commercialisation qui amènent la divulgation aux acheteurs et aux concurrents de l'Office d'informations qui devraient être gardées secrètes par l'Office, et c'est pour cette raison que je parle d'actes «irresponsables».

M. Whiteway: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je n'ai que 10 minutes. Si le ministre va faire un long discours, qu'il me laisse d'abord poser toutes mes questions et il pourra ensuite répondre sans empiéter sur mon temps de parole.

M. LeBlanc: Monsieur le président, j'ai presque terminé. Ce n'est pas une enquête de grande envergure; ce n'est qu'un examen des procédures de mise en marché. En ce qui concerne la Saskatchewan, je n'estime pas que ce soit le rôle d'un ministre fédéral de commenter des déclarations faites par un ministre provincial lors d'une réunion à huis clos, et je laisserai au représentant de la Saskatchewan d'expliquer sa position.

M. Whiteway: Merci, monsieur le président. Quant aux affidavits—et que ce soit bien clair, monsieur—c'est la responsabilité et le privilège du procureur général et de la GRC de faire tout ce qui leur semble nécessaire, monsieur. J'ai présenté des affidavits, des déclarations assermentées de la part de gens qui travaillaient pour l'Office. Je vous ai donné ces déclarations, monsieur, et si la GRC ou le procureur général, ou les deux, trouvent qu'il y a besoin d'entreprendre des études plus approfondies, monsieur, c'est à eux qu'il vous faut vous adresser, car ce n'était pas à ma demande; ils ne font que s'acquitter de leurs responsabilités comme ils les interprètent d'après la loi.

M. LeBlanc: J'ai dit tout simplement, monsieur le président, qu'à ma connaissance, le travail entrepris à la demande du procureur général n'était pas de traiter des affidavits. Il peut en être autrement, vu qu'on n'a pas eu la courtoisie de m'informer officiellement de ce qu'on étudie dans une corporation de la Couronne dont je suis responsable au Parlement. Mais il est clair qu'un procureur général peut entreprendre toute étude qu'il désire. Je ne discute pas ce droit. J'espère simplement qu'ils vont faire diligence afin qu'on ne laisse pas en suspens des allégations qui ne sont ni prouvées ni justifiées.

M. Whiteway: D'accord. Monsieur le président, je vais poser une série de questions pour que mon temps ne soit pas entièrement pris par de longues réponses.

M. LeBlanc: J'ai beaucoup de temps, et je peux revenir si l'honorable député le veut.

M. Whiteway: Quant à l'inventaire, je comprends que l'inventaire... J'ai posé cette question, j'ai envoyé ces questions à l'OCPED il y a quelques semaines afin qu'il puisse m'envoyer les réponses, pour que j'aie le temps de les étudier, et pour que je puisse réagir de façon responsable en Comité. Et je veux souligner le fait que je n'ai reçu les réponses de l'Office qu'hier; je n'ai donc pas eu le temps voulu pour étudier les réponses à ces 65 questions que j'ai posées il y a quelques semaines et auxquelles je m'attendais à recevoir des réponses de l'Office.